

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 16 Septembre 2021*

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 32

Votants : 35 (dont 3 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – P. COLAS – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Marilyne MORGAND à M. Joseph KUCHNA - Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE – Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN

Absents excusés :

Mmes et M. JS. LALOY - C. BARDOT - C. BENOIT, Vice-Présidents

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA - B. BAYLAUCQ - JM. BOUREL – A. GIRAUD - C. DUMONT - J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 10

**OBJET :**

**REQUALIFICATION DE  
L'AVENUE DE VICHY A  
BELLERIVE SUR ALLIER**

**MARCHE DE  
MAITRISE D'OEUVRE**

**MARCHE N° 21WC112**

**SIGNATURE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

**30 SEP. 2021**

Publiée ou notifiée le :

**30 SEP. 2021**

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

**Vu** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en date du 8 avril 2021 aux termes de laquelle la commune de Bellerive-sur-Allier confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération de requalification de l'avenue de Vichy à Vichy Communauté,

**Vu** le lancement d'un appel d'offres ouvert avec envoi de l'avis d'appel public à concurrence au BOAMP et au JOUE en date du 04 mai 2021 (avis n° FR005/2021-031114) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté « achatpublic.com » ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'avenue de Vichy à Bellerive-sur-Allier,

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 août 2021,

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres fixée au 04 juin 2021 à 12h00, 6 plis ont été reçus, à savoir :

- Groupement Axe Saône, Egis Ville et Transport, Sarl Debost
- Groupement GEOLIS, Jardiniers des Villes, Alpapes, les fontainiers de Paris
- Groupement Verdi ingénierie Rhône Alpes, Relations urbains, BLD Water Design
- Groupement Cabinet Serre Truttmann Mangin, Atelier d'architecture Lespiaucq
- Groupement FOLIA, INGEROP
- Groupement PRESENTS SA, Marc Pelosse Architecte, BLD Water Design,

**Considérant** les critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire fourni par le candidat (60%),
- Prix des prestations (40%),

**Considérant** qu'après analyse, au vu des critères de jugements sus énoncés, la Commission d'Appel d'Offres du 31 août 2021 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Cabinet Serre Truttmann, Mangin, Atelier d'architecture Lespiaucq,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de conclure le marché n°21WC112 avec le groupement Cabinet Serre Truttmann, Mangin, Atelier d'architecture Lespiaucq, pour un montant d'honoraires provisoire de 195 600 €HT, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser M. le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande publique à signer les marchés à passer ainsi que tous documents nécessaires à leur bonne exécution,

**Après en avoir délibéré**, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses seront imputées sur l'antenne 45811-009 du budget de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 16 septembre 2021.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUILERA

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE VICHY A BELLERIVE SUR  
ALLIER - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - MARCHE N° 21WC112 -  
SIGNATURE

.....  
Date de décision: 16/09/2021

Date de réception de l'accusé 30/09/2021  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 16SEPT2021\_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210916-16SEPT2021\_10-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique  
Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 10.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210916-16SEPT2021\_10-DE-1-  
1\_1.pdf )